

nationale des champs de batailles et du troisième centenaire de Québec. Cette commission devait se composer de cinq membres nommés par le gouverneur-en-conseil. Chaque province qui contribuerait pour une somme d'au moins \$100,000 aux fonds du parc des Champs de batailles, aurait aussi droit à un représentant dans le bureau des commissaires. Le gouvernement d'Ottawa fit voter, en même temps que la loi instituant la Commission nationale, une somme de \$300,000 que les commissaires pouvaient dépenser, en tout, ou en partie, pour l'organisation des fêtes du centenaire. M. Georges Garneau, maire de Québec, fut nommé, par ordre-en-conseil, président de cette commission.

Les gouvernements de Québec et d'Ontario ayant souscrit chacun une somme de \$100,000 aux fonds du parc des Champs de batailles, déléguèrent leurs représentants au bureau de la Commission. Celle-ci, chargée d'administrer le budget qu'on lui confiait, fut munie de pleins pouvoirs pour acquérir tous les terrains destinés à l'établissement du parc national.

La ville de Québec, tenant à honneur de contribuer elle-même, selon ses ressources, au succès des fêtes qui commémoraient sa naissance, y consacra une somme de cinquante mille piastres.

La Commission nationale se mit aussitôt à l'œuvre. La besogne ne pouvait lui manquer. Désignée par le gouvernement pour surveiller l'emploi des sommes votées par les Chambres fédérales, elle dut s'enquérir de toutes les dépenses faites par les comités de Québec, et exercer désormais son influence sur tout le travail d'organisation.